Il faut revaloriser le régime indemnitaire à Montreuil : et reconnaître les qualifications !

Monsieur le maire,

Nos syndicats revendiquent une augmentation des salaires de la fonction publique qui passe par une revalorisation du point d'indice, seule mesure permettant d'augmenter le revenu de tous les agents actifs, ainsi que celui des agents retraités. Sans cette augmentation, on constate une perte du pouvoir d'achat pratiquement égale à presque 7 % depuis 2000.

C'est cette revendication que nous avons portée encore récemment le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008.

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, les collectivités territoriales peuvent verser un complément indemnitaire à leurs agents. C'est dans ce cadre que, pour faire suite à une mobilisation massive des agents, nous avons signé avec vous, le 14 décembre 2000, un protocole d'accord accordant un régime indemnitaire au personnel communal à compter du 1er janvier 2001.

Depuis cette date, le montant de base 91,47 € n'a jamais évolué et les modifications adoptées par le conseil municipal dans sa séance du 18 janvier 2007 n'ont profité qu'à quelques uns, dont les plus hauts cadres (RI des directeurs augmenté de 250 €).

C'est pourquoi, nous revendiquons une négociation avec la municipalité pour :

- **Une remise à plat de l'ensemble du RI et des sujétions**
- **Une revalorisation régulière du RI indexé sur la valeur du point d'indice**
- **La suppression du niveau 6 en intégrant les agents au niveau 5**
- **Un RI de base à 150 € mensuel**

Prénom, nom	service	signature

Pétition soutenue par : CGT - SDU CLIAS 93-FSU

Pour le retour des pétitions : CGT ou FSU - Bourse du travail 24 rue de Paris